

Le 12 mai 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-169

Agriculture

Lieudit « Le Vernois »
Commune de Villerest

Concession d'usage temporaire
d'une réserve foncière
du 15 mai 2023 au 31 décembre 2024
Avec Monsieur Jean-Luc VALETY

Certifié exécutoire	22 MAI 2023
Reçu en préfecture	17 MAI 2023
Publié	22 MAI 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « agriculture » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, accordant au Président délégation de pouvoir, pour approuver les concessions pour occupation de réserves foncières ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2022 relative au catalogue des tarifs 2023 ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Eric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération est propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée section BB n° 191, d'une superficie totale de 1 ha 11 a 61 ca, située au lieudit « Le Vernois » sur la commune de Villerest ;

Considérant que cette parcelle constitue une réserve foncière en vue de permettre la réalisation d'une action ou d'une opération d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;

Considérant que cette parcelle de terrain nécessite d'être entretenue, dans l'attente de la mise en œuvre de ces actions ou aménagements ;

Considérant que Monsieur Jean-Luc VALETY a sollicité Roannais Agglomération pour bénéficier de l'occupation temporaire de la parcelle précitée ;

Considérant qu'une concession d'usage temporaire d'une réserve foncière est nécessaire, pour formaliser les conditions d'occupation de cette parcelle, avec Monsieur Jean-Luc VALETY ;

DECIDE

- D'approuver la concession d'usage temporaire d'une réserve foncière avec Monsieur Jean-Luc VALETY domicilié 24 Bis Allée Bernard Palissy 42300 VILLEREST ;
- De préciser que cette concession d'usage temporaire concerne l'occupation de la parcelle de terrain cadastrée section BB n° 191, d'une surface totale de 1 ha 11 a 61 ca, située lieudit « Le Vernois », commune de Villerest ;
- D'indiquer que cette occupation est consentie uniquement pour l'exercice de son activité de pâturage d'équidés exclusivement compatible avec le terrain en pré ;
- De dire que la concession prend effet le 15 mai 2023 et se termine le 31 décembre 2024 inclus ;
- D'indiquer que l'occupation est consentie à titre onéreux, conformément à la grille tarifaire en vigueur approuvée par le conseil communautaire.

Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Eric PEYRON

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie

